



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 15 décembre 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de procurations : 06  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 09 décembre 2021  
Date de publication : 22 décembre 2021

**Conseillers-ères présents-es :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CJSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAOUI, M. Timothée DRUET

**Référence**

21.15.12.141

**Commission**

Transition Écologique

**Objet**

Destination des coupes de bois réglées de l'exercice 2022

**Secrétaire de séance**

Mme Frédérique DRAY

**Rapporteur**

Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ

**Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :**

Mme Isabelle GIROD à Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ  
M. Mathieu BERTHAUD à M. Mohamed MBITEL  
Mme Justine GRUET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 21.15.12.112-113-114-115)  
M. Jean-Pierre CUINET à Mme Nathalie JEANNET  
Mme Catherine DEMORTIER à M. Jacques PÉCHINOT  
Mme Christine MUGNIER à Mme Isabelle MANGIN  
Mme Amandine BORNECK à M. Timothée DRUET

**Conseillers-ères absents-es non représentés :**

M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 21.15.12.108-118-119) ; Mme Isabelle MANGIN (DCM 21.15.12.116) ; M. Stéphane CHAMPANHET (DCM 21.15.12.116) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 21.15.12.116) ; M. Mohamed MBITEL (DCM 21.15.12.116) ; Mme Laetitia CUSSEY (DCM 21.15.12.116) ; M. Philippe JABOVISTE (DCM 21.15.12.118)

La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. Les forêts communales et sectionales de Dole, d'une surface de 739,58 ha étant susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution relèvent du Régime forestier.

Ces forêts sont gérées suivant des aménagements approuvés par le Conseil Municipal et arrêtés par le préfet en date du 03/05/2005 pour Goux, 15/07/2013 pour Azans et 07/02/2018 pour Dole. Conformément au plan de gestion de ces aménagements, les agents patrimoniaux de l'Office National des Forêts (ONF) proposent, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages.

La mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

La proposition de l'ONF concernant l'assiette des coupes, la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées et des chablis de l'exercice 2022 est présentée ci-dessous :

## **1 – ASSIETTE DES COUPES POUR 2022**

### Dole Azans

Parcelles forestières : 5r, 21a et 22a

### Dole Serre

Parcelles forestières : 1, 4, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 19, 20, 26, 27, 28, 29, 30, 31, et 33 (coupes prévues à l'aménagement et coupes sanitaires)

### Dole Goux

Parcelles forestières : 4i et 7r

## **2 - DÉVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES ET DES PRODUITS DE COUPES**

### **2.1. Vente aux adjudications générales**

- La vente des coupes et des produits de coupes des parcelles se fera comme suit :
  - Futaie affouagère pour les feuillus,
  - Bloc ou contrat pour les résineux,
  - Bloc ou contrat pour le bois de chauffage de Dole et Azans.
- Pour les futaies affouagères, sauf précisions contraires, seules les futaies de diamètre, à 1.30 m de hauteur, supérieur ou égal à 40 cm seront destinées à la vente et les découpes appliquées seront les découpes dites « standards » (découpe 35 cm pour les chênes et hêtres de Ø 50 et +, découpe 30 cm pour les chênes et hêtres de Ø 40-45 cm, découpe 25 cm pour les autres feuillus).

**Nota :** pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune refuse l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

### **2.2. Vente de gré à gré**

#### 2.2.1. Contrat d'approvisionnement

- Pour les contrats d'approvisionnement, la commune donne son accord pour qu'ils soient conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées, conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D.214-23 du Code Forestier.

**Nota :** La présente délibération vaut engagement de vendeur aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés ; la commune sera informée de l'identité des acheteurs et des conditions de vente au plus tard 15 jours avant le lancement des travaux d'exploitation.

#### 2.2.2. Vente amiable des produits de faible valeur

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

### **2.3. Délivrance à la commune pour l'affouage**

Dole Goux : petits bois et houppiers des coupes des parcelles forestières 4 et 7.

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis comme suit : taillis, petits bois d'un diamètre inférieur à 40cm et houppiers.

Mode d'exploitation de l'affouage retenu : sur pied

### **Désignation des affouagistes de Goux, des garants et détermination de la taxe affouagère :**

- 39 personnes se sont inscrites en mairie de Goux au rôle d'affouage pour la saison 2021/2022.

Vu l'avis favorable de la Commission Transition Écologique du 8 décembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** l'état d'assiette, la dévolution et la destination des coupes de bois de l'exercice 2022 proposés par l'Office National des Forêts,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente,
- **AGRÉE** la liste des 39 affouagistes ci-annexée,
- **APPROUVE** pour le partage sur pied des bois d'affouage, la désignation de Messieurs Sébastien PROST-TOURNIER, Grégory MEUNIER, Pascal SOYARD et Raphaël CHARVAIS, en qualité de garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied,
- **FIXE** à 35 euros le montant de la taxe affouagère pour 2021.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques/Environnement
- Mairie Annexe de Goux

Fait à Dole, le 15 décembre 2021.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNON



## AFFOUAGISTES 2021 – 2022

NOM	PRENOM	ADRESSE
BALDASSARA	Claude	13 rue des Sources - 39100 GOUX
BELLATON	Jean	60 rue des puits - 39100 GOUX
BEYREND	Patrice	21 rue des Genêtres - 39100 GOUX
BOLARD	Andrée	43 rue des puits - 39100 GOUX
BOURDET	Pascal	1 rue du vieux moulin - 39100 GOUX
BRESSON	Michel	13 rue des Genêtres - 39100 GOUX
BRUAND	Colette	31 rue des sources - 39100 GOUX
CARD	Serge	31 rue des puits - 39100 GOUX
CATELIN	Loris	5 rue de la croix Blaisot - 39100 GOUX
CHAPUIS	Yvette	12 rue des Genêtres - 39100 GOUX
CHAPUIS	Johann	6 rue des puits - 39100 GOUX
CHARVAIS	Raphaël	57 rue des puits - 39100 GOUX
CHARVAIS	Alain	55 rue des puits - 39100 GOUX
COLOMBO	Nicolas	37 rue des puits - 39100 GOUX
CRETIN MAITENAZ	Jérôme	17 rue des puits - 39100 GOUX
DAUDAN	Catherine	51 rue des puits - 39100 GOUX
DEMARTE	Francis	36 rue du vieux moulin - 39100 GOUX
DURY	Frédéric	21 rue de la Clauge - 39100 GOUX
FOISSOTTE	Claude	30 rue des Puits - 39100 GOUX
GIRARD	Michel	7 rue Jacques Prévert - 39100 GOUX
GROS	Jean Marie	19 rue des Genêtres - 39100 GOUX
JACQUOT	Thierry	4 rue de la contrée aux buttes - 39100 GOUX
JEANNIN	Jean-Luc	35 rue des Genêtres - 39100 GOUX
LAMAUD	Olivier	17 rue des Genêtres - 39100 GOUX
LE CORRE	Sébastien	38 rue des sources - 39100 GOUX
MAGDELAINE	Vincent	22 rue des puits - 39100 GOUX
MAILLOTTE	Christiane	34 rue du vieux moulin - 39100 GOUX
MEHAMEDI	Nabil	9 rue du Gouvenon - 39100 GOUX
PAGET	Frédéric	10 rue de la Croix Blaisot - 39100 GOUX
PARDON	Mathieu	23 rue des puits - 39100 GOUX
PELTIER	Patrick	17 rue des Sources - 39100 GOUX
PERNEY	Annick	28 rue des Sources - 39100 GOUX
PROST-TOURNIER	Sébastien	5 rue Charles de Dortan - 39100 GOUX
SAINTILLAN	François	2 rue Charles de Dortant - 39100 GOUX
TOURNIER	Gilbert	1 rue de la contrée aux buttes - 39100 GOUX
VERNIER	Jérémy	12 rue du Gouvernon - 39100 GOUX
VINCENT	Jean-Philippe	18 rue des Sources - 39100 GOUX
VINCENT	Michel	27 rue des Genêtres - 39100 GOUX
ZERBINI	Gérald	25 rue de la Clauge - 39100 GOUX

**Président : Monsieur Raphaël CHARVAIS**